

blaient d'honneurs et de privilèges. Ainsi satisfaite, elle négligeait plus ou moins, si elle n'accablait pas d'impôts, le peuple, qui, moralement séparé d'elle, se trouvait nécessairement exclu de toute participation au gouvernement du pays. »<sup>1</sup>

A cette sereine appréciation formulée en 1861 par un homme politique slave nous ajouterons : Venise n'a jamais exercé ni n'a pu exercer en Dalmatie un mandat national (voir les excellentes considérations présentées par G. Prezzolini). Dire le contraire, ce serait se rendre coupable d'une falsification de l'histoire, introduire des fragments de polémique moderne dans la trame des temps passés, confondre des relations et des valeurs historiques essentiellement différentes.

Venise, non en paroles mais en fait, reconnut toujours le caractère slave de la Dalmatie. Indifférente au développement intellectuel de cette province, la République de Saint-Marc ne se soucia que de la posséder solidement, craignant de la voir tomber entre d'autres mains. En effet, par l'organisation, la géographie, les besoins économiques de Venise, surtout depuis que celle-ci avait dû renoncer aux deux tiers de son empire colonial, la Dalmatie lui était devenue nécessaire, non seulement pour gar-

<sup>1</sup> Constantin Voinovich — *Un voto per l'unione*, Spalato, 1861, p. 9-10.